tent, augmenter leur production et de nourrir ainsi maintenant cent personnes là où naguère dix auraient péniblement vécu.

On lui reprochait de nombreuses sinécures. Mais qui dira que la Banque de France, par exemple, dès qu'elle découvrait un billet faux, n'avait qu'à l'aller trouver pour avoir immédiatement une encre nouvelle dont les faussaires ignoraient la composition ?

On ne pouvait cependant que s'incliner devant le savant modeste, qui paraissait hautain parce qu'il tenait éloignés les importuns. Mais que sa conversation avait de charme, que sa simplicité était grande quand il parlait d'histoire et de science et quand, entouré des siens, il vivait de cette vie de famille qui seule lui permettait de se livrer au travail.

Le parc de Meudon que l'Etat lui avait attribué était une bibliothèque vivante. Plus de deux cents espèces de plantes, indispensables à la vie humaine, y étaient soignées sous sa direction ; il les analysait chaque semaine, constatant ce que leur existence demandait à chacun de ses développements.

M. Marcellin Berthelot laisse quatre fils : MM. André Berthelot, qui fut député de Paris et qui est actuellement président du Conseil d'administration du Métropolitain ; Daniel Berthelot, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie ; Philippe Berthelot, secrétaire d'ambassade, et qui fut récemment chargé de mission en Extrême-Orient ; René Berthelot, professeur de philosophie à l'Université de Bruxelles.

Des deux filles de l'illustre savant, l'une avait épousé M. Lyon, recteur de la Faculté de Lille ; l'autre a épousé le docteur Langlois.

Les dernières années de Marcellin Berthelot furent attristées par des deuils domestiques : Une de ses filles, Mme Georges Lyon, lui était enlevée brusquement ; quelques années plus tard, son petit-fils était tué dans un accident de chemin de fer.

Il avait tenu à cacher la douleur que lui avait occasionné la mort des deux êtres qui lui étaient chers. Une fois, cependant, au mois de décembre dernier, en prononçant, à l'Académie des sciences l'éloge du minéralogiste Fouqué, il faisait une allusion aux pertes douloureuses qu'il avait éprouvées ; il y disait notamment :

« Fouqué eut la douleur de perdre deux de ses fils, l'un en bas âge ; l'autre arrivé à l'âge d'homme, mourut il y a quatre ans. Nulle perte peut-être n'est comparable à celle d'un enfant qui a grandi sous les yeux de ses parents... Huit petits-fils, aujourd'hui vivants, se sont ajoutés à cette nombreuse famille. Fouqué, entouré de l'affection des siens, mena, dès lors, une vie morale aussi calme et aussi heureuse que le comportent les tristesses de toute condition humaine. Sa vie privée n'eut pas d'autres péripéties que celles des hommes de son temps. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Mardi 19 Mars 1907

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

Une vive animation règne dans la salle, les députés sont venus très nombreux en prévision de l'incident Jaurès. Le leader collectiviste pérore à l'extrême-gauche dans un groupe d'amis. M. Clémenceau, de l'hémicycle, a un échange assez vif d'explications avec lui. M. Viviani intervient et appuie M. Clémenceau.

MM. Denys Cochin, l'abbé Gayraud, Groussau, Villebois-Mareuil, l'amiral Bienaimé confèrent à droite.

Les obsèques de M. Berthelot

M. Brisson prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Je suis allé dès hier et à la première nouvelle, porter aux enfants de M. Berthelot l'expression d'abord de mon chagrin personnel, car l'illustre maître m'honorait depuis longtemps de sa bienveillance, et de la douleur que sa mort inspirait à la Chambre des députés. Peu d'existences ont été aussi belles ; nul homme n'a été plus complet par la variété des connaissances, par la force du labeur, par l'effort du génie, par l'intelligence et par le cœur. (Vifs applaudissements.)

» Dans une fête donnée pour lui et que j'avais l'honneur de présider avec M. Poincaré, j'ai essayé de dire ce qu'il valait. Plus récemment, il me fut donné de faire un court voyage avec lui et avec l'admirable compagne dont la mort même ne l'a pas séparé. (Applaudissements.) On voudrait vivre longtemps rien que pour garder de pareils souvenirs.

» La France, la science, la pensée libre, la démocratie qui ne l'ignore pas, font une perte immense et cruelle. » (Salve d'applaudissements à gauche.)

M. Briand présente un projet de loi, tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 20.000 francs pour frais des funérailles de M. Berthelot (Applaudissements à gauche). Les funérailles seront nationales.

La discussion générale est ordonnée.

M. Cornet. — Je demande que le corps de M. Berthelot soit déposé au Panthéon.

M. Briand. — Il y a des convenances de famille, dont il faut tenir compte.

A la majorité de 485 voix contre 7, sur 492 votants, le projet de loi est adopté.

Voix diverses : A demain ! à trois heures !

L'amiral Bienaimé. — Nous nous sommes associés aux paroles prononcées par M. le Président, mais l'ordre du jour étant extrêmement chargé, je demande à la Chambre de vouloir bien siéger demain mercredi. (Protestations à gauche.)

M. Suchetet. — Je propose à la Chambre de se réunir de nouveau aujourd'hui à trois heures. (Les protestations redoublent.)

A la majorité de 362 voix contre 137, la proposition de M. Suchetet n'est pas adoptée.

On crie : A demain ! A jeudi !

La date de mercredi est mise aux voix et adoptée par 539 voix contre 15.

La séance est levée à 2 heures 50 en signe de deuil.

SÉNAT

Séance du Mardi 19 Mars 1907

La séance est ouverte à trois heures.

La mort de M. Berthelot

M. le Président fait l'éloge de M. Berthelot, sénateur, ancien ministre, mort subitement lundi.

Voici le discours de M. Antonin Dubost :

« Mes chers collègues,

» J'ai le douloureux devoir de vous annoncer la mort de notre illustre collègue Berthelot. Le deuil du Sénat est aujourd'hui celui de la France, celui de l'humanité, qui perdent en lui une force puissante de progression matérielle et morale. (Applaudissements.)

» Créateur de la synthèse organique, il a, percevant d'une vue géniale l'union du monde minéral et organique, donné les moyens de reproduire les principes élémentaires qui se trouvent dans les êtres organisés et permis à l'homme de devenir lui-même un reconstructeur de la matière.

» Créateur de la thermochimie, il a permis de gouverner les forces mises en jeu par les actions moléculaires, créé la mécanique chimique et porté notre domination sur tout un monde de forces immenses. En 1885 notamment, il a fait la découverte mémorable de la fixation de l'azote atmosphérique par le sol, d'où sortira peut-être la transformation de l'alimentation humaine. Il unissait ainsi dans l'effort encyclopédique de sa pensée la mécanique, la physique, la chimie et la physiologie. (Très bien, très bien.)

» Historien, il reconstituait d'après les vieux manuscrits la science de ses lointains ancêtres, les alchimistes grecs et du moyen-âge.

« Philosophe, il a formulé dans des termes admirables son indestructible foi en la science. Il a réclamé pour elle la direction matérielle, la direction intellectuelle et la direction morale des sociétés.

» Homme de cœur enfin, fortifiant son labeur de savant aux sources affectives, il s'était lié d'une immortelle amitié avec Renan, et il meurt frappé du même coup qui le séparait de la compagne de sa vie. (Applaudissements.)

» Des hommes comme M. Berthelot, messieurs, prolongent par de là la mort l'action durable de leur personnalité. La force de leur pensée se survit en s'incorporant dans le patrimoine commun de l'humanité dont ils sont les bienfaiteurs. (Applaudissements.)

» Saluons donc avec respect la tombe où ce puissant cerveau va dormir son repos éternel et adressons à sa famille l'hommage de nos sympathies attristées. (Applaudissements répétés sur tous les bancs.)

M. Briand dépose au nom du Gouvernement, une demande de crédit de 20.000 francs votée par la Chambre pour faire des obsèques nationales à M. Berthelot.

M. Milliès-Lacroix, vice-président de la Commission des finances, dit que celle-ci accepte la demande. Le crédit est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité de 256 voix.

Le Sénat lève ensuite sa séance en signe de deuil et s'ajourne à demain mercredi à trois heures, avec le même ordre du jour qu'aujourd'hui.

LA CLASSE DE 1903

Envoi en congé à partir du 31 mai. — Rappels. Dispenses de manœuvres.

Paris, 19 mars. — M. Treignier déposera vendredi prochain la proposition de loi suivante :

« Article premier. — A partir du 31 mai 1907, les sous-officiers, caporaux et soldats de la classe 1903 actuellement sous les drapeaux qui ne sont pas engagés, rengagés ou commissionnés et qui auront à cette date accompli deux années de service, seront sur leur demande, envoyés en congé à la disposition du ministre de la Guerre.

» Art. 2. — Ils seront néanmoins rappelés sous les drapeaux pour prendre part soit aux écoles à feu, soit aux tirs de combat et aux évolutions et manœuvres.

» Art. 3. — Les vides créés dans les cadres des corps de troupe par la mise en congé des gradés de la classe 1903 seront immédiatement comblés.

» Art. 4. — Seront dispensés de leur première période de réserve les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats de la classe 1903 qui, remplissant les conditions indiquées à l'article premier, n'auront pas bénéficié de l'avantage que leur confère la présente loi. »

LA GAUCHE RADICALE

La catastrophe du « Iéna ». — Les papiers de la nonciature. — Les vacances parlementaires.

Paris, 19 mars. — Le groupe de la gauche radicale de la Chambre, qui est pour ainsi dire le pivot de la majorité, a délibéré aujourd'hui sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Il s'est occupé à la fois, sous la présidence de M. Sarrien, de la catastrophe du *Iéna*, des papiers de Mgr Montagnini et des vacances de Pâques.

Sur la catastrophe du *Iéna*, il a entendu une suggestive communication de M. Clémentel, ancien ministre des Colonies, dont un parent était à bord de ce navire au moment de l'explosion. Le groupe s'est rangé à l'opinion de M. Lockroy qui s'est déclaré opposé à l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les causes de la catastrophe, une enquête de ce genre devant être, suivant lui, purement technique et administrative.

Sur les papiers de la nonciature, le groupe a paru réserver son opinion. Il se serait manifesté dans la réunion un enthousiasme médiocre en faveur de la publication de ces documents dont on voudrait connaître préalablement la nature délicate.

En ce qui concerne enfin les vacances, le groupe radical ne les voudrait pas longues. La majorité a insisté pour que la Chambre rentrât le 30 avril au plus tard.

LES AFFAIRES DE RUSSIE

A LA DOUMA

La déclaration ministérielle. — La liberté de conscience. — L'émancipation paysanne. — Les lois ouvrières. — L'impression.

Saint-Pétersbourg, 19 mars. — La Douma s'est réunie, ce matin, à 11 heures dans la salle de la noblesse.

Au début de la séance, M. Stolypine, président du Conseil a donné lecture de la déclaration ministérielle.

Le président du Conseil fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur l'urgence des lois qui vont déterminer la capacité civique de toutes les classes de la population et montre la nécessité d'une législation relative aux paysans, afin de remédier à la penurie de terres dont souffre la partie la plus nombreuse de la nation. Il rappelle que des lois ont été promulguées qui, notamment, concédent aux paysans une partie des domaines impériaux. Le gouvernement a en outre adopté d'autres mesures destinées à assurer la réorganisation foncière et un projet d'émancipation des paysans. Il prépare encore une série de projets tendant à réaliser les principes du manifeste du 30 octobre 1905 non encore traduits en lois. C'est ainsi que la liberté de conscience, celle de la correspondance, l'inviolabilité de la personne ne sont pas encore réglées par la législation.

Quant aux lois exceptionnelles, elles seront essentiellement modifiées. Le gouvernement, par exemple, a décidé d'abroger l'exil par mesure administrative. Viennent ensuite les réformes des administrations municipales zemstvos, de la police, des divisions administratives de l'empire et de la justice. Cette dernière réforme est établie sur les bases essentielles en vigueur dans les autres Etats européens.

En ce qui concerne la question ouvrière le gouvernement reconnaît la nécessité absolue de la participation de l'Etat dans l'organisation du sort des ouvriers. Il considère le mouvement ouvrier comme tendant à l'amélioration du sort des travailleurs ; il s'occupera donc de ce mouvement et comme conséquence de toutes les mesures relatives à la répression des excès, car le gouvernement doit aussi sauvegarder les intérêts de la société.

La déclaration dit enfin que le gouvernement est convaincu que toutes ces mesures ne sont possibles que si on réforme l'instruction publique et si on peut faire face aux dépenses. Il demande donc à la Douma de s'occuper immédiatement du budget. Il y a des dépenses nécessaires, qu'après la guerre, la grandeur du passé de la Russie impose impérieusement.

En conséquence le ministre des Finances proposera de nouveaux impôts, entre autres un impôt sur les revenus et des changements dans l'impôt sur les successions.

La déclaration ministérielle a été accueillie par un froid silence.

LA CATASTROPHE DE PETITE ROSSELLE

LES VICTIMES

Forbach, 19 mars. — Suivant un communiqué de la direction de la mine de Petite Rosselle, les chiffres des victimes sont maintenant établis comme suit : 73 morts, 16 blessés, 3 hommes manquent encore.

Après la Séparation

A SAINT-AUBIN

M. le Maire de Saint-Aubin a fait parvenir à M. le Curé une lettre où, après avoir visé la délibération du Conseil municipal de cette commune tenue le 30 décembre 1906, il lui dit :

« J'ai le regret de vous mettre en demeure de quitter le presbytère. Je me permets d'espérer qu'un délai de trois jours vous suffira, et qu'au terme de ce délai, vous voudrez bien déposer la clef à la mairie. »

LA VARIOLE NOIRE

Le service sanitaire à la Chambre du commerce de Dunkerque

Au cours de la réunion de la Chambre de commerce de Dunkerque, tenue lundi matin, au bâtiment central, M. Duchateau a déposé le vœu suivant à propos de l'organisation du service sanitaire dans le port de Dunkerque :

« La Chambre de commerce, réunie ce jour, émet le vœu que les pouvoirs publics compétents constituent le service sanitaire en notre port, dans les mêmes conditions qu'il fonctionne au Havre, à Marseille, à Saint-Lazaire, à Bordeaux ;

» Décide qu'une ampliation de ce vœu sera immédiatement transmise à M. le ministre de l'Intérieur. »

Après en avoir délibéré, la chambre, à l'unanimité, s'est ralliée à la motion suivante qui lui était présentée par M. Georges Vancauwenberghe, maire de Saint-Pol :

« Sans préjuger du fond de la question et réservant tous ses droits d'information pour la sauvegarder des intérêts du port de Dunkerque et du commerce local, la Chambre décide de surseoir à son vote sur la proposition de M. Duchâteau jusqu'à ce que le gouvernement ait publié les nouveaux décrets et pris les mesures dont M. le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques a entretenu M. le président au cours des démarches qu'il a faites dans l'intérêt de la santé publique à propos des incidents du « Mira ».

» Cette décision est prise à l'unanimité, sous la réserve que la question reviendra tout entière à quinzaine devant la Chambre si les mesures promises par le gouvernement ne sont pas publiées dans l'intervalle. »

A BRUXELLES

Bruxelles, 19 mars. — En présence des cas de variole qui ont été signalés à Dunkerque, le gouvernement Belge a prié le gouverneur de la Flandre Occidentale, d'inviter les administrations communales, à organiser sans retard des séances gratuites de vaccination. En outre, des mesures de surveillance ont été prises sur les lignes ferrées et les voies navigables venant du nord de la France ainsi qu'à l'égard des bateaux de pêche qui auraient touché Dunkerque.

LES GRÈVES

Les trieurs de déchets de Roubaix-Tourcoing

Les ouvriers des maisons Fourniez-Gadenne, boulevard Gambetta et Reiche, rue Nain, ont repris le travail, mardi, à une heure et demie, après avoir obtenu satisfaction.

La grève continue dans les maisons suivantes : MM. Carlos Lecoutre, rue de Dunkerque, à Tourcoing ; Mazurel, rue de Naples, à Roubaix ; Lecomte, rue de Tourcoing, à Roubaix ; Witenberg, rue de la Malsence, et Henri Ducoulombier, rue du Blanc-Seau ; Victor Ducoulombier, boulevard de la République, à Roubaix ; François Liacre, rue de Dunkerque, à Tourcoing ; Wateau, rue Decrême, à Roubaix.

LES VERRIERS D'ESCAUTPONT ET DE BRUAI

Une délégation de verriers s'est présentée chez MM. Membré, à Bruai, et Wagret, à Escaupont, pour leur demander de ne pas arrêter les feux. La délégation n'a pas obtenu satisfaction et il a été décidé que les feux seraient éteints, chez M. Membré, le 21, et chez M. Wagret, le 23 mars.

A FOURMIES

Recrudescence du conflit

Fourmies, 19 mars. — Le travail a repris dans sept filatures. Douze cents grévistes assistaient, hier soir, à une réunion qui a eu lieu à la Bourse du Travail. Sur le refus des patrons d'accorder une nouvelle augmentation des salaires, la continuation de la grève a été décidée.

M. Armand Petit, patron de filature, étant entré dans la salle, les grévistes voulaient l'en expulser, mais M. Petit sortit avant que violence lui fût faite.

Dans une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, M. Achille Lepers, conseiller municipal et ancien adjoint au maire de Roubaix, trésorier de la Fédération ouvrière textile, a engagé les ouvriers à reprendre le travail car il considère la grève comme mal engagée et sans chance de succès. Les délégués grévistes ont parlé dans le même sens, mais sans préciser.

La continuation de la grève a été votée par 367 voix contre 50. A la sortie, des cris de : « Vive la grève ! » ont été poussés. La gendarmerie a assuré l'ordre et a protégé l'entrée des ouvriers qui ont réintégré les ateliers.

POUR DEUX FRANCS ! — Oui, pour deux francs seulement, vous avez le droit d'exiger dans tous les débits de tabac et papeteries un véritable **Portefeuille** qui contient 4 Billets avec 2 Tirages : 30 Avril 1907 — 1er Mai 1907. Le montant des loteries du Portefeuille, dont les lots sont déposés au Comptoir National d'Escompte, est de *UN MILLION SOIXANTE MILLE FRANCS.*

Chaque série de Billets est enfermée dans un très joli petit Portefeuille en grain-Cuir qui doit être donné gratuitement. Ne vous laissez pas tromper. Exigez le titre en lettres d'or : Le **Portefeuille des Loteries Nationales,** titre déposé.

Prix unique 2 fr. Pour le recevoir à domicile, s'adresser à l'Administration, 17, rue Grande-Batelière, Paris, qui l'enverra franco et recommandé contre mandat ou bon de poste de 2 fr. 25.

Parmi les Loteries représentées dans ce Portefeuille il faut signaler celle des **« Pauvres Honteux »** tirage 1er Mai, 2 *Gros Lots de Cent Mille Francs*, Dix Mille francs, etc. Prix du Billet 0 f. 50 cent. On trouve ces Billets séparément dans toute la France, chez les Buralistes, Papetiers, etc. On peut aussi les recevoir franco à domicile contre mandat de 0f 65 cent. ou contre 0f 70 cent. de timbres poste adressés à M. le Secrétaire de l'Œuvre des Pauvres Honteux, 11 bis, rue J.-B. Dumas, Paris.

21411d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La loterie de la ville de Roubaix

Les œuvres d'assistance qu'elle permettra de créer. — La caisse de chômage. — L'exemple du fonds de chômage de Gand

Dans l'article que nous avons consacré récemment à la loterie de la ville de Roubaix, dont l'émission vient de commencer, nous avons énuméré les œuvres concernant la protection des enfants du premier âge qu'elle permettra de créer. Il nous reste à parler aujourd'hui de la Caisse de chômage dont la création est prévue également grâce aux capitaux que la loterie va mettre à la disposition de la Ville.

« Il n'est nulle part, disait M. Gilbert Sayet, le distingué adjoint aux finances, au cours de la séance du Conseil municipal du 9 février 1906, d'institution de bienfaisance qui présente plus d'intérêt que celle-ci. Cet intérêt s'augmente chez nous de ce fait que Roubaix est essentiellement et exclusivement une *ville de travail*, une ville qui ne vit que de son industrie de plus en

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

A LA DOUMA

Séance orageuse. — Discours de M. Stolypine. Importantes déclarations

Saint-Pétersbourg, 19 mars. — La séance de la Douma continue très orageuse. De nombreux orateurs de la droite, notamment le comte Bobrinsky, MM. Wrouchevan, Bourischkevitch et Mgr Platon, évêque de Kieff, adressent d'ardents appels à la Douma pour que l'assemblée travaille avec le cabinet Stolypine et qu'elle abandonne les idées révolutionnaires, car, autrement, des répressions nouvelles seraient indispensables.

Le comte Bobrinsky propose un ordre du jour dans ce sens ; l'orateur blâme sévèrement la première Douma. Le président fait remarquer qu'une critique de la première Douma est inadmissible dans la seconde. (Vifs applaudissements à gauche et au centre).

Une motion limitant les discours à cinq minutes est adoptée à l'unanimité. La séance prend le caractère d'un duel entre les socialistes démocrates et les membres de la droite, tandis que le centre et les autres partis de gauche gardent le silence. L'évêque Aulogius dit que les membres de la droite ne sont pas des ennemis du peuple, mais ils sont convaincus que la régénération de la Russie n'est possible que par les moyens pacifiques.

La liste des orateurs étant épuisée, le président accorde la parole au président du Conseil. M. Stolypine prononce un discours d'une voix ferme et haute. S'adressant au centre gauche, il dit :

« Le Gouvernement ne parlera jamais dans les termes haineux dont fait usage l'extrême-gauche. Le Gouvernement juge nécessaire de déclarer à la Douma que, selon la loi, la Douma n'est pas composée de juges et que les bancs des ministres ne sont pas des bancs de prévenus, mais bien les bancs du pouvoir.

» Le Gouvernement a pris le pouvoir lorsque le pays tout entier était en flammes et en révolution ; il savait quelles grandes responsabilités lui incombaient et quels reproches lui seraient adressés. Mais il est prêt à travailler à l'apaisement du pays.

» Le Gouvernement sait encore que les autorités sont parfois inclinées à abuser du pouvoir. Il serait bien aise que les abus lui soient dévoilés par la Douma. Il n'esquive pas les responsabilités, mais quand on veut paralyser sa pensée et sa volonté, quand on lui crie : « Levez les mains ! » il répond : « Vous ne nous ferez pas peur ! »

La Douma adopte, à une grande majorité, l'ordre du jour pur et simple proposé par les cadets. La séance est levée et renvoyée à demain.

APRÈS LA SÉPARATION

EXPULSION D'UN PRESBYTÈRE

La Tour du Pin, 19 mars. — A Chimilin, de vifs incidents se sont produits. L'abbé Gallay, curé et son vicaire ayant refusé d'évacuer le presbytère, l'huissier de Pont de Beauvoisin, assisté de M. Philippi, commissaire central et d'une brigade de gendarmerie, a procédé à l'expulsion des deux prêtres.

LES ÉLECTRICIENS

Paris, 19 mars. — M. Pataud, secrétaire des électriciens, vient d'adresser une lettre à M. Sartiaux président du futur Consortium de l'électricité, à Paris, pour préciser les points sur lesquels le Conseil municipal a délibéré et qui sont de nature dit-il, à satisfaire les électriciens, et il attire l'attention de M. Sartiaux sur la situation des électriciens dits permanents qui forment le bureau du syndicat et dont il désire voir la situation assimilée à celle de leurs camarades.

L'ANTISÉMITISME EN ROUMANIE

Troubles sanglants

Paris, 19 mars. — Une dépêche de Bukarest confirme la nouvelle d'une importante agitation antisémite dans les districts de la Haute Moldavie. Plusieurs centaines de paysans que la troupe voulait disperser, se sont défendus à coups de pierre et de révolver. La troupe a fait usage de ses armes. Les paysans se sont retirés en laissant quatre morts et neuf blessés.

LES GRÈVES

Mont de Marsan, 19 mars. L'arivée de la troupe à Rion des Landes, a rétabli le calme parmi les grévistes. Les propriétaires qui étaient cernés ont été dégagés et leurs immeubles sont gardés par les soldats.

UN RECIDIVISTE

Châlons-sur-Marne, 19 mars. — Le conseil de guerre du 6e corps a condamné le soldat Richard, du 150e régiment d'infanterie en garnison à St-Mihiel à cinq ans de travaux publics pour avoir alors qu'il était puni de prison commis des voies de fait envers le sergent Baudet. Richard venait de purger cinq ans de la même peine.

L'ETAT DE SANTE DU ROI DES BELGES

Nice, 19 mars. — Le roi Léopold s'est promené pendant toute la matinée dans sa propriété du Cap Ferrat, donnant des ordres pour l'embellissement et les plantations. La santé du roi est parfaite et les bruits relatifs à l'état du Souverain et à son départ sont sans fondement.

LA VARIOLE A SAUMUR

Angers, 19 mars. — Plusieurs cas de variole ont été constatés à Saumur.

UN DOUBLE ASSASSINAT PRÈS DE TROYES

Troyes, 19 mars. — Les époux Thullier, rentiers à Vienlay, ont été assassinés et leur maison incendiée. Les corps ont été retrouvés carbonisés. Une arrestation a été opérée.

L'ATTERRISSEMENT D'UN BALLON

Bordeaux, 19 mars. — Le ballon « Fernandez Duro » piloté par M. de Lirac, secrétaire-général de l' « Aéro-Club », de Bordeaux, parti hier, de Bordeaux, a atterri dans la matinée, à la pointe de Trayas, près de Trayas, près de Cannes après avoir parcouru 615 kilomètres. L'altitude maxima atteinte a été de 3.600 mètres.

Les journaux de Paris de mercredi matin

Paris, 20 mars.

LES PAPIERS DE LA NONCIATURE

De l'*Humanité* (de M. Jaurès) :

« Je croyais que l'affaire Montagnini était toute simple et que ma motion serait accueillie sans débat par tous les partis ; je ne sais pas au juste quelle sera l'attitude du gouvernement, mais voici que la droite catholique est toutes ses nuances, annoncé qu'elle va donner à fond. Qu'ont-ils donc à cacher ? Mais leur résistance d'aujourd'hui comme leurs insolents défis d'hier, dictent aux républicains leur devoir. Ce sera un dernier épisode de la bataille de Laïcité. Le parlement sera bien tôt en état d'aborder d'autres problèmes. »

Du *Gaulois :*

« Publiera-t-on, ne publiera-t-on pas les documents de la Nonciature, c'est à ce petit jeu que s'attardent en ce moment les maîtres de la République. D'autres sujets cependant devraient s'imposer à leur méditation ; il est certain qu'il y a dans l'air de vagues menaces dont un gouvernement soucieux des intérêts dont il a la garde se devrait préoccuper. Au lieu de s'hypnotiser sur les petits papiers de la Nonciature, M. Clémenceau ferait sagement de fixer ses regards sur la frontière des Vosges. »

Nouvelles Régionales

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL. — Les électeurs du canton de Bavai sont convoqués pour le 7 avril, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général.

UNE MANŒUVRE AU 1er DE LIGNE. — Mardi, une manœuvre à laquelle assista le général Bizard, eut lieu entre Cambrai et Bouchain. La compagnie en garnison à Bouchain, figurait l'un des partis. Le thème de l'opération était la défense des ponts de Thun-Lévêque et d'Eswars. *A quatre heures et demie, les unités* ayant participé à cet exercice, avaient regagné leurs casernements respectifs.

LA CATASTROPHE DE COURRIÈRES. — La municipalité de Billy-Montigny, qui a décidé, dans une de ses réunions, d'ériger un monument à la mémoire des victimes de la catastrophe du 10 mars 1906, vient de prendre l'initiative d'ouvrir une souscription à cet effet. Le trésorier du Comité de souscription est M. Havet, rue de la Gare, à Billy-Montigny.

A PROPOS DE LA CATASTROPHE DU « IÉNA ». — A la demande de la municipalité, un service funèbre a été célébré, dans l'église paroissiale de Merville, pour le repos de l'âme des Français morts dans la terrible explosion du « Iéna ».

FOLIE ALCOOLIQUE A DUNKERQUE. — S'étant enivré avec de l'absinthe, le jeune Emile D..., 16 ans 1/2, employé aux chantiers de France, a causé grand scandale lundi soir. Il injuriait, décoiffait et giflait les passants, rue du Sud. Un agent dut intervenir et, aidé d'un passant, il conduisit le jeune D... au poste de la Basse-Ville. La crise du jeune homme fut calmée au moyen d'aspersion d'eau fraîche ; après quoi il fut ramené chez ses parents.

LA FÊTE PATRONALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE. — Le mardi 19 mars a été célébrée, à l'occasion de la Saint-Joseph, la fête patronale de l'Université catholique de Lille. Dans la matinée, une messe, à laquelle assistaient les membres de la société civile, les professeurs, les étudiants et un grand nombre de notabilités lilloises, a été célébrée par Mgr Williez, évêque d'Arras, dans la basilique de Notre-Dame de la Treille. Mgr Delamaire, coadjuteur, de Mgr l'Archevêque de Cambrai, présidait au chœur cette solennité.

A midi, le pro-recteur, M. l'abbé Rambure, a reçu à déjeuner les prélats, les membres de la société civile, les doyens des Facultés, le haut personnel universitaire, ainsi que les représentants du clergé de Lille et de la presse catholique. Dans l'après-midi, les vêpres ont été chantées, à Notre-Dame de la Treille, et un sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Dutboit, supérieur du Collège libre de Roubaix.

UN TROIS-MATS TROUVÉ EN MER A DUNKERQUE. — Lundi matin, un chalutier à vapeur, « Provence », de Boulogne-sur-Mer, abordait, dans la Manche, le trois-mâts « Masséna », de Fécamp, qui se rendait à Terre-Neuve, avec trente-sept hommes. Croyant le voilier perdu, les hommes du « Masséna » sautèrent sur le chalutier qui les débarqua à Boulogne. Cependant, les avaries du trois-mâts-goélette étaient légères. Ce navire partit à la dérive et fut rencontré à 40 milles au large des Cafquets par le vapeur « Ville-de-Strasbourg », de Dunkerque, qui le prit à la remorque et le conduisit à Dunkerque. Le « Masséna » a été amarré mardi matin, au bassin du Commerce.

LA CATASTROPHE DU « IÉNA ». — Dépêche du Ministre au Maire d'Arras. — A la suite de l'adresse votée relativement à la catastrophe du « Iéna » lors de la dernière séance du Conseil municipal, le maire a reçu le télégramme suivant du Ministre de la Marine :

« Agréez personnellement et veuillez exprimer aux membres du Conseil municipal les chaleureux remerciements de la marine nationale en deuil. — Signé : Gaston Thomson, ministre de la Marine. »

AGRESSION CONTRE UN AGENT A CALAIS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure un quart du matin, le sieur Jean Kremer, légèrement éméché, se présentait au poste du commissariat de permanence pour demander un billet de logement. Un des deux agents qui se trouvaient au poste, ayant refusé, a reçu un coup de couteau qui l'a grièvement blessé au nez. Kremer a été arrêté.

GRAVE AFFAIRE D'ABUS DE CONFIANCE A LILLE. — Mardi après-midi, un nommé Henri F..., 47 ans, originaire de Paris, employé depuis dix-huit mois dans une importante banque du centre, est venu se constituer prisonnier entre les mains de M. Vérin, juge d'instruction, qui l'a fait écrouer. Henri F... était sous le coup d'un mandat d'arrêt. Vers la mi-décembre, F..., chargé de négocier pour 3.000 fr. de titres appartenant à M. Mesplomb, rentier rue Pierre, s'appropria le produit de la vente. Vers la même époque, il extorqua 200 francs à son propriétaire, M. D..., négociant, rue Esquermoise. Cet argent fut employé, comme les 3.000 francs de M. Mesplomb, à satisfaire les caprices d'une ancienne cabaretière de la rue Esquermoise, amie de l'employé de banque. F... a fait encore d'autres victimes.

UN INCENDIE RUE SOLFERINO A LILLE. — Mardi soir vers huit heures et demie, un incendie s'est déclaré dans l'appartement occupé par M. Bosck, pasteur protestant, 218, rue Solférino. Une grande partie du mobilier a été la proie des flammes. On ignore les causes de l'incendie et les pertes ne sont pas encore évaluées. Il y a assurance.

LA FIEVRE APHTEUSE A ARRAS. — *Un procès.* — Arras, 19 mars. — Un marchand de bestiaux du département de la Somme, M. M..., de Roye, avait amené, en novembre dernier, sur le marché d'Arras, un troupeau de cinquante bêtes à cornes dont la plupart étaient atteintes de la fièvre aphteuse. Par suite du stationnement des bêtes sur le marché, l'épizootie se propagea rapidement. Les marchés furent interdits et des poursuites correctionnelles furent exercées contre M. M...

Les marchands dont les bêtes avaient été atteintes réclamèrent des dommages-intérêts. Devant le Tribunal, M. M... a allégué ne pas connaître les premiers symptômes de la fièvre aphteuse. Le Tribunal, après en avoir délibéré, a condamné M. M... à 1 mois de prison avec sursis, à 500 fr. d'amende et à 5.100 francs de dommages-intérêts à payer aux réclamants ayant eu des bêtes atteintes par la fièvre.

UN ACCIDENT MORTEL A TRITH-ST-LEGER. — Mardi après-midi, Emile Levret, 60 ans, domestique de ferme *au service de M. Delerange, cultivateur au faubourg de* Cambrai, est tombé sous le chariot chargé de charbon qu'il conduisait. Il a expiré aussitôt.

UN NOYÉ. — Le noyé retiré dimanche du canal de La Bassée est un nommé Blankaert, originaire de Sainghien. On croit à un accident.

LILLE. — La catastrophe du « Iéna ». — A la demande de Mgr Delamaire, et sur l'initiative du comité catholique, un service sera célébré dimanche prochain à midi en l'église Saint-Maurice, pour le repos de l'âme des victimes de la catastrophe du « Iéna ». Mgr Lasne, prononcera une allocution.

GRAVE AFFAIRE A AMES. — Mlle Zoé Dupuich, 24 ans, cultivatrice à Ames, s'est vu enlever son porte-monnaie contenant 20 francs par un sieur G. C..., qui lui a en outre, fait subir les derniers outrages.

AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LILLE. — Le conseil de prud'hommes réuni en assemblée générale, a procédé mardi à neuf heures et demie du soir, à l'élection de ses président et vice-présidents. Il y avait 21 votants. M. Charles Bour a été élu président et M. Eugène Wauquier, vice-président, au premier tour par 20 voix. Il y a eu un bulletin blanc pour chaque scrutin.

UN CULTIVATEUR ATTAQUE PAR DES CAMBRIOLEURS A FONTAINE AU PIRE. — Dans la nuit de dimanche à lundi M. Brabant, cultivateur, rue du Pire, entendant vers onze heures et demie un bruit insolite provenant de l'écurie où se trouve installé son poulailler, se dirigea de ce côté armé d'une fourche. Il aperçut trois malandrins qu'il mit en fuite blessant l'un d'eux à la main. On est paraît-il sur la piste des coupables.

LA BANDE DE PRESIERES. — Louis Ringeval, 22 ans, a dénoncé Loubry comme l'auteur de l'incendie de plusieurs meules et de nombreux vols commis depuis quatre ans chez M. Guignard, à Corbehem. Ringeval a également dénoncé Loubry, Drécourt, Caron et Thérat comme étant les auteurs de multiples autres vols. M. Gondonnen, juge d'instruction a fait photographié les six individus et leur signalement a été envoyé dans toutes les brigades de gendarmerie d'Arras. Une dixième arrestation a été opérée à Goeulzin (Nord) celle du fameux Santerne, dit « Ch'pio » originaire de Plouvain, inculpé de complicité dans les vols de la bande Loubry. Il a été écroué à la prison de Douai.

BELGIQUE

LA COMMISSION CONGOLAISE. — Bruxelles, 19 mars. — La Commission congolaise s'est réunie cet après-midi. Le président donne lecture de la réponse du gouvernement sur les diverses questions soumises à la Commission en ce qui concerne l'organisation du Conseil colonial. Le gouvernement estime que le Conseil doit être purement consultatif, il doit être un Comité de travail et d'assistance à la disposition du pouvoir exécutif. Enfin, le Conseil devrait être nommé par le pouvoir exécutif. M. Bernaert fait valoir qu'on se trouverait devant l'absolutisme sans restriction et sans contrôle.

M. de Greote se déclare l'adversaire de l'élection des membres du Conseil par le Parlement. M. Lantshere dit que les membres devraient avoir séjourné au moins cinq années au Congo. Le président serait nommé à vie par le Roi. M. Woeste propose neuf membres dont cinq anciens congolais, les autres seraient choisis parmi les magistrats, les professeurs, les officiers. La nouvelle séance aura lieu jeudi.

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons la mort de Mme Henri Lecocq, née Héléna Dion, survenue, samedi, dans la soirée, à Salomé. M. Lecocq, brasseur et conseiller municipal de cette commune, est l'un des fils de M. et Mme Lecocq, lâchement assassinés à Violaines dans la nuit du 18 au 19 janvier 1906, par la bande Pollet.

— On annonce la mort, à Saint-Omer, de M. Hippolyte Masset, minotier, conseiller municipal, ancien juge au tribunal de commerce.

— Mardi, à dix heures, ont eu lieu, en l'église cathédrale d'Amiens, les obsèques de M. Henry Bourgeois, ancien procureur général, à Douai, commandeur de la Légion d'honneur, dont nous avons annoncé la mort. L'inhumation a eu lieu au cimetière de La Madeleine.

— Nous apprenons la mort de M. Jules Desmarets, missionnaire lazariste, originaire d'Eecke, décédé le 16 mars, à la maison-mère à Paris, âgé de 44 ans.

— Mardi à onze heures ont eu lieu à Lille, les obsèques solennelles de M. Eugène Peuvion, décédé à l'âge de 56 ans.

— On annonce la mort de la mère Sainte-Eugène des Ursulines d'Arras, décédée rue Sainte-Marguerite à l'âge de 98 ans, après 80 ans de profession religieuse.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de M. Achille Turpin, fils de M. L. Turpin, industriel à Armentières et de Mme Turpin, avec Mlle Marthe Schulz, fille de M. Schulz, industriel à Armentières, et de Mme Schulz-Firmaux.

COTONS AMERICAINS

New-York, 19 mars.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Mars 1907	9.37	9.44	10 03	10.21
Avril	9.32	9.51	10.08	10.21
Mai	9.44	9.52	10 18	10.31
Juin	9.44	9.60	10.24	10.37
Juillet	9.47	9 61	10 29	10.42
Aout	9.[illegible]	9.65	10.16	10.31
Septembre	9.65	9.68	—.—	—.—
Octobre	9.75	9.91	—.—	—.—
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Décembre	9.[illegible]	10 00	—.—	—.—
Janvier 1908	—.—	—.—	—.—	—.—
Février	—.—	—.—	—.—	—.—

Ports des Etats-Unis 7.000 Balles 7.000 —

Ports de l'intérieur 26.000 20.000 —

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 19 mars 1907.

2 heures soir, 10° au-dessus de zéro, 765, variable.

5 heures soir, 9° au-dessus de zéro, 765, variable.

9 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 764, variable.

Mercredi, 20 mars 1907.

Minuit, 7° au-dessus de zéro, 764, variable.

8 heures matin, 7° au-dessus de zéro, 764, variable.